LA MINE DE CHARBON DES VIGNES

Synthèse historique, géologique et minière à partir des archives de 1920, des plans, du relevé topographique de 2022 et des photographies de 2021

La mine des Vignes, située sur le versant du causse de Sauveterre, à mi-pente entre le hameau de la Tieule aux Vignes et Saint-Rome-de-Dolan, constitue un témoignage singulier de l'histoire minière locale.

Les documents anciens, les plans techniques, le relevé topographique réalisé par des membres d'une association de géologie et les photographies souterraines de juin 2021 permettent de reconstituer une partie de son histoire et de mieux comprendre la nature des travaux entrepris.

Trois niveaux de certitude doivent être distingués :

- Faits documentés : éléments explicitement mentionnés dans les archives et les plans.
- Observations matérielles : éléments visibles sur les relevés et les photographies.
- Hypothèses : déductions plausibles qui ne sont pas encore confirmées par une preuve directe.

Cette distinction est importante : le dossier permet de dépasser le simple récit d'une ancienne prospection, mais ne permet pas encore de reconstituer précisément la durée totale des travaux ni leur bilan économique.

---

1. Localisation et contexte géographique

La mine se trouve sur le territoire historique de la commune des Vignes, dans le canton du Massegros, arrondissement de Florac (Lozère). Elle est située sur le versant du causse de Sauveterre, entre le hameau de la Tieule, aux Vignes, et le plateau de Saint-Rome-de-Dolan.

Coordonnées figurant sur le relevé topographique : 44,274750° N ; 3,220150° E (WGS84).

Cette situation à flanc de versant a pu faciliter l'accès aux couches charbonneuses et le creusement de galeries horizontales, sans nécessiter nécessairement des puits profonds. Il s'agit toutefois d'une interprétation topographique, et non d'une description explicitement fournie par les archives.

2. Nature du charbon et contexte géologique

Les documents administratifs de 1920 ne parlent pas simplement de charbon : ils utilisent à plusieurs reprises l'expression « houille stipite ». Ce terme ancien doit être conservé lorsqu'on rapporte le vocabulaire des archives. Il ne permet pas, à lui seul, de déterminer précisément les caractéristiques commerciales ou physico-chimiques du combustible.

La documentation géologique régionale mentionne, dans le secteur, une succession comprenant des basaltes altérés, un niveau de houille stipite et des calcaires bathoniens sus-jacents. Cette association mérite d'être rapprochée du site des Vignes. Elle fournit un contexte géologique régional cohérent, mais ne suffit pas à établir la position exacte du banc exploité dans la succession locale.

Aucune analyse chimique ou pétrographique du charbon des Vignes n'est disponible dans les pièces examinées. Son pouvoir calorifique, sa teneur en cendres, son humidité et sa qualité commerciale ne peuvent donc pas être précisés.

Une divergence sur l'épaisseur de la couche

Source	Épaisseur indiquée
Rapport de l'ingénieur des Mines du 19 octobre 1920	Environ 0,60 m
Détail de paroi sur le relevé topographique de 2022	9,4 cm

L'écart est considérable. Plusieurs explications sont possibles : le relevé de 2022 peut concerner un affleurement ponctuel ; la puissance du banc peut varier localement ; les deux mesures peuvent ne pas porter exactement sur le même niveau ; ou les observations peuvent avoir été interprétées différemment. Il serait imprudent de retenir l'une des deux valeurs comme représentative de l'ensemble du gisement.

3. La société minière et ses responsables

Les documents de 1920 établissent l'existence d'une structure organisée : la Société des Mines de Houille des Vignes. Son siège social est indiqué au 10, avenue Gambetta, à Béziers.

La demande du 18 mars 1920 est présentée par Édouard Berthoumeyrou, ingénieur-conseil et fondé de pouvoirs de la société. Trois gérants sont mentionnés :

- Henri Cazal, industriel, domicilié à Béziers ;
- Georges Robert, domicilié avenue de la République à Béziers ;
- Louis Villemejeanne, industriel, domicilié avenue Gambetta à Béziers.

Berthoumeyrou intervient depuis Alais (graphie d'époque d'Alès), dans le Gard. Ces indications montrent que le projet s'inscrit dans un cadre entrepreneurial dépassant le seul territoire des Vignes. En revanche, les documents disponibles ne permettent pas de connaître les autres activités des dirigeants, leurs moyens financiers ni le capital exact de la société.

Dans son courrier d'octobre 1920, Berthoumeyrou évoque lui-même les capitaux importants absorbés par les travaux de recherche.

4. Reconstitution chronologique de l'année 1920

18 mars 1920 — Demande d'autorisation d'un dépôt d'explosifs

Édouard Berthoumeyrou sollicite auprès du préfet de la Lozère l'autorisation d'établir un dépôt permanent de cheddite de deuxième catégorie, d'une capacité maximale demandée de 100 kg. Le courrier précise que ce dépôt est destiné aux « travaux de recherches de Houille » entrepris sur le territoire de la commune des Vignes.

La demande est accompagnée de deux extraits de carte d'état-major localisant le dépôt et les affleurements de charbon, de deux plans d'ensemble au 1/1 000 et de deux plans et coupes du dépôt au 1/100. La préparation administrative et technique du projet est donc déjà structurée.

2 au 10 mai 1920 — Enquête publique

La préfecture ordonne une enquête de commodo et incommodo. Le dossier est déposé à la mairie des Vignes pendant huit jours. Le commissaire-enquêteur est Jean-Baptiste Pradeilles, selon la lecture de la transcription. Les procès-verbaux d'ouverture et de clôture sont conservés, mais le nombre exact des observations favorables et défavorables est illisible sur les copies disponibles. Les réactions des habitants restent donc inconnues.

3 juillet 1920 — Autorisation du dépôt d'explosifs

Le préfet Vittini autorise la création et l'exploitation du dépôt permanent. L'arrêté fixe une quantité maximale de 100 kg de cheddite, prévoit un dépôt enterré, fermé par deux portes solides munies de serrures de sûreté, et confie la surveillance générale au maître-mineur de la mine.

La mention d'un maître-mineur suggère une organisation du travail et une fonction de surveillance technique sur le chantier. Elle ne permet toutefois pas de connaître le nombre d'ouvriers employés. L'autorisation ne prouve pas non plus que les 100 kg aient effectivement été stockés ou consommés.

4 octobre 1920 — Demande d'autorisation de vente du charbon

Berthoumeyrou demande au préfet l'autorisation de vendre le charbon extrait au cours des travaux de recherche. Il explique que le charbon ne peut pas être abrité et risque de se détériorer sous l'effet des intempéries. Il annonce une quantité disponible d'environ 1 000 tonnes et précise que les travaux de recherche ont absorbé des capitaux importants.

Ce document est particulièrement révélateur : la société ne parle plus de simples échantillons, mais d'un stock considérable constitué sur le chantier.

19 octobre 1920 — Rapport de l'ingénieur des Mines

Le rapport de l'ingénieur des Mines apporte une confirmation administrative indépendante des chiffres annoncés par la société. Il indique une couche d'environ 0,60 m de puissance, un stock de 1 000 tonnes sur le carreau de la mine et une production journalière moyenne de 5 tonnes. L'ingénieur estime que les recherches présentent un réel intérêt et donne un avis favorable à la demande.

Fin octobre 1920 — Autorisation de disposer du charbon

L'arrêté préfectoral autorise la société à disposer de la houille stipite provenant des recherches, sous réserve que chaque vente ou expédition soit préalablement soumise à l'ingénieur en chef des Mines et autorisée par lui. L'autorisation est limitée aux terrains appartenant au permissionnaire ou pour lesquels il a obtenu le consentement des propriétaires.

L'article 2 est fondamental : « Tous travaux d'exploitation sont formellement interdits » ; le permissionnaire ne peut pratiquer que des travaux de reconnaissance ou de recherche. La société peut donc valoriser le charbon déjà extrait, mais ne reçoit pas l'autorisation de poursuivre une exploitation commerciale.

La copie disponible s'interrompt au milieu de l'article 3, qui impose notamment la tenue à jour d'un plan des travaux et d'un registre décrivant les couches, le toit et le mur, les eaux affluentes et les quantités. La suite de l'arrêté manque.

5. Les plans et l'organisation des travaux

Les documents graphiques complètent les archives administratives. Le dossier de 1920 comprend notamment des plans de situation et des plans techniques du dépôt d'explosifs. Le plan de situation permet de replacer les recherches dans leur environnement, mais la correspondance précise entre les tracés anciens et les galeries relevées en 2022 reste à établir.

Le projet de dépôt d'explosifs

Le dessin technique du dépôt, au 1/100, représente une cavité reconnue sur une trentaine de mètres, une galerie d'accès et un local destiné au stockage des explosifs, avec des dispositions de fermeture et de protection. Il s'agit d'un dossier de sécurité établi pour répondre à la réglementation de l'époque. Il confirme que la société envisageait des travaux nécessitant l'emploi d'explosifs, sans prouver que le dépôt ait effectivement été approvisionné.

Le relevé topographique du 20 mars 2022

Le relevé représente plusieurs entrées, des galeries ramifiées, des communications entre secteurs, des traverses, des soutènements, des zones effondrées, des passages étroits et des prolongements non visités ou non topographiés. Le réseau occupe un secteur d'environ 50 m d'extension sur le plan. Cette dimension ne correspond pas à la longueur cumulée des galeries, puisque le réseau est ramifié.

Certains secteurs sont manifestement inaccessibles ou dangereux. Le relevé montre un ensemble souterrain développé, mais ne permet pas de déterminer la totalité des travaux réalisés au début du XXe siècle.

6. Observations tirées des photographies souterraines de juin 2021

Les photographies prises en juin 2021 complètent le relevé topographique. Elles montrent des entrées aménagées, des galeries creusées dans la roche, des niveaux sombres, des soutènements et des secteurs dégradés. Les photographies originales constituent les références pour l'étude du site ; les interprétations ci-dessous restent prudentes.

Galeries maçonnées et accès

Plusieurs entrées présentent des encadrements en pierre et des murs de soutènement soigneusement construits. On observe des pierres disposées en assises, parfois avec des linteaux ou des voûtes. Ces aménagements montrent une volonté de consolider les accès et certains passages. Ils ne sont pas nécessairement tous contemporains d'une même phase de travaux : certains ont pu être construits, repris ou réparés à différentes époques.

Galeries creusées dans la roche

À l'intérieur, les passages sont irréguliers et parfois très bas. Certaines parties présentent des élargissements qui pourraient correspondre à des zones d'extraction. Sur les seules photographies, il est cependant difficile de distinguer les volumes creusés par les mineurs de ceux qui résulteraient de la morphologie naturelle du terrain. Des cavités naturelles peuvent préexister aux travaux dans un environnement calcaire.

Niveaux noirs et soutènements

Plusieurs photographies montrent un matériau sombre sur les parois et au sol. Il pourrait correspondre au niveau charbonneux recherché et exploité. Des accumulations de matériaux sombres et de blocs rocheux sont également visibles. Ces observations sont cohérentes avec les documents de 1920, mais ne permettent pas de quantifier le volume extrait.

On distingue des maçonneries, des ouvrages de consolidation et quelques éléments de bois. Les effondrements indiqués sur le relevé de 2022 témoignent de dégradations importantes depuis la période d'activité ou depuis la fin de l'entretien.

L'ouvrage voûté : local annexe ou four à chaux ?

Une photographie montre un petit ouvrage maçonné en forme de chambre voûtée. Deux interprétations ont été évoquées : un local de repos ou une petite cantine, ou un four à chaux. Aucune n'est démontrée. Un four à chaux devrait présenter des caractéristiques de construction et de combustion spécifiques, notamment des traces de calcination et une organisation identifiable du foyer. La possibilité d'un local annexe reste également envisageable. Il convient de ne retenir aucune de ces interprétations comme un fait établi.

7. Importance réelle de l'extraction

Un stock de 1 000 tonnes

Un stock de 1 000 tonnes peut sembler modeste à l'échelle des grandes mines françaises, mais il doit être replacé dans le contexte d'une petite exploitation locale sur le causse de Sauveterre. À titre de comparaison, les mines de lignite des Liquisses réunies, à Nant dans l'Aveyron, auraient produit 1 219 tonnes en 1905 et 1 550 tonnes en 1910. Les 1 000 tonnes annoncées aux Vignes représentent donc un volume du même ordre que la production annuelle de ces petites mines.

Une production moyenne de 5 tonnes par jour

Durée de travail	Production théorique
100 jours	500 tonnes
200 jours	1 000 tonnes
250 jours	1 250 tonnes
300 jours	1 500 tonnes

Ces chiffres sont des extrapolations à partir de la moyenne journalière du rapport, et non des productions annuelles attestées. Ils montrent que le stock annoncé correspond à environ 200 journées de production au rythme indiqué par l'ingénieur. Une telle activité suppose des travaux suivis, une organisation humaine et des moyens matériels.

Un article de 1925 consacré à l'industrie des lignites en France et en Allemagne estime la production française de lignite à environ 1,26 million de tonnes par an, dont l'essentiel en Provence, et mentionne 21 000 tonnes pour l'Aveyron (Larzac). Si les Vignes avaient maintenu 5 tonnes par jour pendant 300 jours, leur production théorique aurait atteint 1 500 tonnes, soit environ 7 % de ce chiffre aveyronnais.

Les périodes et les caractéristiques des gisements ne sont pas nécessairement comparables. La comparaison sert seulement à situer les ordres de grandeur : à l'échelle nationale, les Vignes auraient constitué une très petite activité ; à l'échelle des petites mines du Sud de la France, les chiffres annoncés sont loin d'être négligeables.

8. Recherche ou véritable exploitation ?

Les documents font apparaître une situation paradoxale. D'un côté, la société dispose d'un ingénieur-conseil, d'un siège social, de plans techniques, d'une autorisation de dépôt d'explosifs ; le maître-mineur est mentionné ; 1 000 tonnes de charbon sont annoncées et le rapport de l'ingénieur confirme un rythme moyen de 5 tonnes par jour. Tout cela témoigne d'une activité matérielle importante.

De l'autre côté, l'arrêté d'octobre 1920 interdit formellement les travaux d'exploitation. La distinction doit être maintenue entre l'activité matérielle — une extraction importante a manifestement eu lieu — et le statut administratif — la société n'était autorisée qu'à effectuer des travaux de reconnaissance et de recherche.

La société avait découvert une couche présentant un intérêt économique et engagé des investissements importants. Elle souhaitait vendre le charbon déjà extrait pour éviter sa détérioration et récupérer une partie des capitaux engagés. L'administration a permis cette valorisation sous contrôle, tout en maintenant l'interdiction de poursuivre une exploitation proprement dite.

Formulation historique prudente : la mine des Vignes correspond à une campagne de recherches minières ayant pris une dimension d'extraction importante, sans autorisation d'exploitation commerciale établie dans les documents disponibles.

9. Autres traces et pistes archivistiques

Les recherches sur Internet n'ont pas permis de retrouver de mention indépendante suffisamment probante de la Société des Mines de Houille des Vignes, de sa production ou de ses expéditions. Cela ne signifie pas que d'autres documents n'existent pas.

Archives départementales de la Lozère

Cote ou série	Contenu indiqué	Intérêt pour la recherche
8 S 16-85	Mines de Lozère, demandes de concessions, 1821-1940	Très important
8 S 86-100	Explosifs et carrières, 1839-1939	Important
1 Z 168	Mines, 1846-1921	Très important
1 Z 169	Mines et carrières de l'arrondissement de Florac, 1818-1950	Très important

La cote 1 Z 169 paraît particulièrement intéressante, car elle couvre l'arrondissement de Florac et une période suffisamment large pour retrouver d'éventuelles suites au dossier de 1920. Les références constituent des pistes de consultation, et non la preuve que le dossier des Vignes figure effectivement dans chacune de ces cotes.

Autres fonds à explorer

- Archives départementales du Gard : Berthoumeyrou intervient depuis Alais et y réside ; des correspondances administratives ou techniques pourraient exister.
- Archives départementales de l'Hérault : les gérants et le siège social sont à Béziers ; les archives commerciales et judiciaires pourraient éclairer l'histoire de la société.
- Archives nationales : les dossiers de l'administration des Mines pourraient conserver des échanges entre les ingénieurs, la préfecture et l'administration centrale.
- BRGM : les documents géologiques et les inventaires miniers pourraient apporter des renseignements sur le gisement.

Aucune preuve d'une production postérieure à 1920 ni d'une fermeture officielle n'a été retrouvée dans les pièces examinées. Il est donc impossible, à ce stade, de dater la fin des travaux.

10. Chronologie synthétique

Période	Événement	Certitude
Avant mars 1920	Découverte du charbon et commencement des travaux de recherche ; date inconnue	Travaux certains, date inconnue
18 mars 1920	Demande d'autorisation du dépôt d'explosifs	Certain
2-10 mai 1920	Enquête publique	Certain
3 juillet 1920	Autorisation du dépôt de 100 kg de cheddite	Certain
Octobre 1920	Stock déclaré de 1 000 tonnes et production moyenne de 5 t/j	Chiffres confirmés par l'ingénieur
Fin octobre 1920	Vente et expédition possibles sous contrôle ; exploitation interdite	Certain
Après octobre 1920	Poursuite éventuelle des recherches, vente du stock ou arrêt des travaux	Inconnu
Juin 2021	Exploration et reportage photographique	Certain d'après les documents fournis
20 mars 2022	Relevé topographique du réseau souterrain	Certain

11. Bilan : établi, probable, inconnu

Ce qui est solidement établi

- Une société minière constituée et identifiée existait en 1920.
- Elle avait entrepris des recherches de houille sur le territoire des Vignes.
- Elle avait obtenu l'autorisation de constituer un dépôt permanent de 100 kg de cheddite.
- Un stock de 1 000 tonnes de charbon avait été constitué, chiffre confirmé par l'ingénieur des Mines.
- La production journalière moyenne déclarée était de 5 tonnes.
- La société avait demandé l'autorisation de vendre le charbon extrait.
- L'administration avait formellement interdit les travaux d'exploitation.

Ce qui est fortement probable

- Les travaux ont dépassé le stade d'une simple prospection géologique.
- Une extraction organisée et relativement importante a été menée.
- Les galeries actuelles conservent des traces des travaux miniers du début du XXe siècle.
- La société envisageait une valorisation économique du charbon découvert.

Ce qui reste à démontrer

- La durée totale de l'activité et la quantité totale de charbon extraite.
- La réalité des ventes et des expéditions autorisées.
- La destination du charbon : consommation locale, industrie ou autre débouché.

- Le nombre de mineurs et les conditions de travail.
- La date de fermeture et les raisons de l'abandon.
- La nature exacte et la qualité du combustible.

12. Appréciation historique

Les pièces conduisent à réviser l'image d'une simple galerie creusée par quelques personnes pour vérifier la présence de charbon. En 1920, une société constituée, dont les responsables étaient établis à Béziers, avait engagé des moyens techniques et financiers importants pour rechercher et extraire de la houille aux Vignes.

Elle avait obtenu une autorisation administrative pour stocker des explosifs, fait établir des plans techniques, organisé des travaux souterrains et constitué un stock annoncé de 1 000 tonnes de charbon. Ce chiffre est particulièrement significatif : il place les Vignes dans un ordre de grandeur comparable à celui de petites exploitations de lignite du Larzac.

Il faut toutefois éviter de transformer cette histoire en celle d'une mine industrielle classique. Dans les pièces disponibles, l'administration n'a pas autorisé l'exploitation commerciale. Les travaux sont restés juridiquement des travaux de recherche et de reconnaissance.

La mine des Vignes représente donc une tentative sérieuse de mise en valeur d'une ressource énergétique locale, qui a atteint une dimension matérielle et économique non négligeable, mais dont le devenir nous échappe encore. Elle témoigne aussi de l'intérêt porté aux ressources énergétiques locales dans le contexte de l'après-Première Guerre mondiale et des préoccupations d'approvisionnement en combustibles.

13. Les recherches à privilégier

1. Retrouver le dossier complet aux Archives départementales de la Lozère

Consulter en priorité la cote 1 Z 169, puis les dossiers de la série 8 S. Rechercher les autorisations ultérieures, rapports des ingénieurs des Mines, statistiques de production, déclarations d'accidents et éventuels dossiers de concession.

2. Retrouver les suites administratives de l'arrêté d'octobre 1920

Il faudrait savoir si les ventes ont été autorisées, si la société a demandé une concession ou si elle a tenté d'obtenir une autorisation d'exploitation. C'est probablement la piste qui pourrait le plus faire progresser la connaissance de l'histoire de la mine.

3. Compléter l'étude du site

Un nouveau travail de terrain pourrait comprendre un repérage GPS des entrées, des photographies géolocalisées, une correspondance entre le relevé de 2022 et les galeries observées, un relevé des couches charbonneuses et de leur épaisseur, ainsi qu'un examen de l'ouvrage voûté et des aménagements maçonnés. Toute visite doit évidemment tenir compte des risques d'effondrement et des conditions d'accès.

Une analyse d'un échantillon de charbon pourrait également être envisagée si un prélèvement est autorisé et peut être réalisé sans dégradation du site.

Conclusion essentielle

En 1920, les Mines de Houille des Vignes avaient déjà extrait et stocké environ 1 000 tonnes de charbon, tout en restant officiellement une entreprise de recherche minière. Cette distinction entre extraction matérielle, recherche administrative et exploitation commerciale est le point central pour raconter l'histoire du site avec rigueur.

Base documentaire utilisée : dossier de transcriptions des archives des Mines de Houille des Vignes (année 1920) ; relevé topographique du 20 mars 2022 ; photographies souterraines de juin 2021 ; recherches documentaires complémentaires sur le contexte géologique et minier régional. Les points non confirmés sont signalés comme tels dans le texte.